

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT « ACQUISITION DE PLANTES ANNUELLES ET BISANNUELLES POUR LE FLEURISSEMENT DE LA VILLE DE LENS » - AF21050

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024, portant sur la délégation de M. Thibault Gheysens,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2194-6 du Code de la commande publique,

Vu la décision n°2021-344 du 26 Novembre 2021 portant attribution du contrat AF21050 à la société Les Serres du Nouveau Monde, sise 3 rue des Clinques, 59 253 LA GORGUE,

Considérant que Monsieur Patrick Duhamel, Directeur de l'exploitation horticole « Les Serres du Nouveau Monde », a fermé son établissement en date du 31 Décembre 2023 en raison de son départ en retraite (entreprise cessée),

Considérant que depuis le 01^{er} Janvier 2024, M. Patrick Duhamel a transmis son établissement à Mme Brigitte Duhamel, son épouse, qui a succédé à la direction de l'exploitation horticole « Les Serres du Nouveau Monde »,

Considérant la nécessité d'établir un avenant de transfert pour le marché sus-cité,

Décision n° 2024 – 326

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au contrat relatif à l'acquisition de plantes annuelles et bisannuelles pour le fleurissement de la Ville de Lens, portant sur le transfert de l'accord-cadre attribué à la société Les Serres du Nouveau Monde (Entrepreneur individuel : M. Patrick Duhamel), 11 rue de Bethléem – 59 253 LA GORGUE auprès de son épouse, Mme Brigitte Duhamel, nouvelle directrice de l'exploitation.

Le changement de n° de SIRET est le suivant : 538 588 682 000 12.

ARTICLE 2 : Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 04/11/2024

Pour Le Maire
L'adjoint

Pierre MAZURE